



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1053) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE SAINT-SAËNS, A  
MADAME COLINE FEVRE**

**DÉCISION N° DM-25-173  
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de Madame Coline FEVRE, élève au Conservatoire et domiciliée au 29, avenue Gabriel Péri, 94300 Vincennes, de s'exercer seule à la flûte, dans la salle Saint-Saëns, tous les mardis, du 1<sup>er</sup> avril au 24 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 19h00 à 20h00, soit un total de 11h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Madame Coline FEVRE, domicilié au 29, élève au Conservatoire et domiciliée avenue Gabriel Péri, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin de s'exercer seule à la flûte dans la salle Saint-Saëns, tous les mardis, du 1<sup>er</sup> avril au 24 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 19h00 à 20h00, soit un total de 11h00.

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250613-lmc1H13055H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/06/2025 Date de Publication : 13/06/2025
--